

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 18 août 2014 à 10 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Me Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur des services administratifs et du greffe

ABSENCES :

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 10 h 06.

10.01
CA14 26 0252

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 août 2014, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

20.01
CA14 26 0253

Augmentation de la valeur du contrat de 26 238,92 \$, taxes incluses, octroyé à « Béton Mobile Rive-Sud inc. » pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, portant ainsi la dépense totale autorisée à 96 000 \$ pour le contrat visé - Appel d'offres sur invitation RPPV14-04019-OI (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser l'augmentation de la valeur du contrat de 26 238,92 \$, taxes incluses, octroyé à « Béton Mobile Rive-Sud inc. » pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont—La-Petite-Patrie, portant ainsi la dépense totale autorisée à 96 000 \$ pour le contrat visé ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1146683016

20.02
CA14 26 0254

Approbation d'un second protocole d'entente sur la communication de renseignements aux fins de l'application de la réglementation municipale et de la réclamation des dommages causés par des graffitis - Autoriser la directrice de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à signer ledit protocole

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'approuver le second protocole d'entente sur la communication de renseignements aux fins de l'application de la réglementation municipale et de la réclamation des dommages causés par des graffitis;

D'autoriser Madame Josée Bédard, directrice de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie à signer le dit protocole.

Adoptée à l'unanimité.

1141209005

20.03

CA14 26 0255

Autorisation d'une dépense de 319 080 \$, avant taxes, pour la fourniture de 17 040 bacs roulants de compostage (47L), 20 280 bacs de comptoir (7L), 150 bacs roulants (240L-360L) et des échantillons de sacs compostables dans le cadre du projet d'élargissement du service de collecte des résidus alimentaires de 2014 - Autorisation d'un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers - Abrogation de la résolution CA14 26 0218

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 319 080 \$, avant taxes, pour la fourniture de 17 040 bacs roulants de compostage (45L), 20 280 bacs de comptoir (7L), 150 bacs roulants (240L-360L) et des échantillons de sacs compostables, dans le cadre du projet d'élargissement du service de collecte des résidus alimentaires de 2014;

D'autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement;

D'abroger la résolution : CA14 26 0218 adoptée à la séance ordinaire du lundi 7 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité.

1141016010

20.04

CA14 26 0256

Autorisation d'une dépense totale de 495 000 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux et octroi à « Groupe Hexagone s.e.c. » au montant total de 392 029,13 \$ pour la construction de 109 dos d'âne allongés sur rue en revêtement bitumineux par planage et rapiéçage 2014 - Appel d'offres public RPPV14-04018-OP - (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 495 000 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents, pour la réalisation de 109 dos d'âne sur le territoire de l'arrondissement ;

D'accorder à « Groupe Hexagone s.e.c. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de dos d'âne allongés sur rue, en revêtement bitumineux par planage et rapiéçage pour l'année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 392 029,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV14-04018-OP ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1145946004

40.01

CA14 26 0257

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté des terrains privés (R.R.V.M., c. P-12.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-110)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté des terrains privés (R.R.V.M., c. P-12.1 à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-110), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté des terrains privés (R.R.V.M., c. P-12.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-110).

Adoptée à l'unanimité.
1141307013

40.02
CA14 26 0258

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-111)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-111), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-111)

Adoptée à l'unanimité.
1141307014

40.03

CA14 26 0259

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction, sur le lot 5 058 816, d'un bâtiment de 10 étages, comportant 477 logements et un stationnement au sous-sol - Bâtiment situé au 5200, rue Molson - Demande de permis 3000755376

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un immeuble de 10 étages comportant 477 logements. Le bâtiment est situé au 5200, rue Molson, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-079)*, les plans identifiés 3 à 69, estampillés le 25 juin 2014 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, préparés par la firme Lupien Matteau, excluant l'aménagement intérieur, et accompagnant la demande de permis de construction 3000755376, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité.
1140963035

40.04

CA14 26 0260

**Édiction d'ordonnances - programmation d'un événement public :
« Projection au parc Molson avec le cinéma Beaubien »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser, le 19 août 2014, entre 20 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « *Projection au parc Molson avec le cinéma Beaubien* », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2014-26-227 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1146762004

50.01

CA14 26 0261

Autorisation de la nouvelle structure organisationnelle à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, en date du 18 août 2014

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

Mettre à jour l'organigramme de l'arrondissement à la suite de la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle :

Modifications à apporter au sommaire décisionnel 1141416001 adopté à la séance du 3 février 2014 :

- Modifier le nom de la Direction des services administratifs, des communications et des relations avec les citoyens (5702) pour la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe;
- Modifier le nom de l'unité (570201) pour Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe (570201);
- Modifier le nom de l'unité (570204) pour Division des relations avec les citoyens, annuler l'abolition du poste 43052 de chef de division - service à la clientèle et annuler la création d'un poste de chef de section - service à la clientèle;
- Modifier le nom de l'unité (570102) pour Division des communications et annuler la création d'un poste de chef de division - relations avec les citoyens et communications;
- Transférer les activités du Greffe sous le directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Nouvelles modifications à apporter à la structure organisationnelle de l'arrondissement :

- D'abolir le poste 14633 de Directeur des services administratifs en arrondissement, créer un nouveau poste de Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe [code d'emploi 105080] et déplacer Monsieur Karl Sacha Langlois sur ce nouveau poste;
- Modifier le nom de l'unité (570602) pour Division de la culture, des bibliothèques et de l'expertise
- Modifier le nom de l'unité (570603) pour Division des sports et des loisirs;
- D'abolir la division de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (570604) de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- Modifier le nom de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (5707) pour la Direction du développement du territoire et des études techniques;
- D'intégrer les activités de la Division des études techniques (570505) à la Division de l'aménagement urbain (570702) et changer le nom de cette dernière pour Division de l'aménagement du territoire et des études techniques (570702);
- D'abolir la division des études techniques (570505) de la Direction des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.
1141416007

50.02
CA14 26 0262

Nomination de Monsieur Daniel Lafond au poste de directeur du Développement du territoire et des études techniques à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, en date du 2 septembre 2014

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne, Marc-André Gadoury, Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'abolir le poste 14637 de Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie et de procéder à la création d'un poste de Directeur du développement du territoire et des études techniques [code d'emploi 105500].

De nommer Monsieur Daniel Lafond sur le nouveau poste de directeur du Développement du territoire et des études techniques pour l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, le tout conformément à la *Politique de rémunération et aux Conditions et avantages des cadres en vigueur*.

De mettre fin à la fonction supérieure de Monsieur Pierre-Paul Savignac.

Le tout en date du 2 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.
1141416008

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 10 h 10.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014.